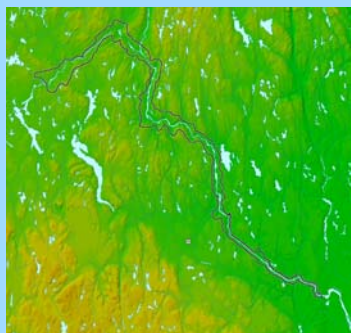


LA RÉSERVE AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN

EN QUELQUES LIGNES...



Chutes de la Chaudière ⁽¹⁾



Chutes à Michel ⁽²⁾

Ashuapmushuan : mot innu signifiant « endroit d'où l'on guette l'original »

Autrefois appelée : « Chomonchouan(e) » puis « Chamouchouane »

La réserve aquatique projetée couvre une superficie de 276,6 km². Elle consiste en un corridor de 0,6 à 6 km de largeur, qui englobe le lit majeur de la rivière Ashuapmushuan et les versants de sa vallée, du km 51 au km 177 à partir de son embouchure.

Le territoire retenu est représentatif des conditions écologiques des grands hydrosystèmes de la province naturelle des Laurentides centrales et plus précisément de la région naturelle de la Dépression du lac Manouane.

Le bassin hydrographique de la rivière Ashuapmushuan couvre une superficie de 15 746 km². La rivière se déverse dans le lac Saint-Jean à la hauteur de la ville de Saint-Félicien, après une course de 181 km. Elle est, après la Mistassini et la Péribonka, le plus grand des 45 tributaires du lac Saint-Jean. Elle prend sa source à environ 360 m d'altitude dans le lac du même nom. Elle est encaissée dans d'étroites vallées sur la plus grande partie de son cours et dévale en certains points des pentes importantes, engendrant de puissants rapides. Une douzaine de chutes jalonnent son cours, les plus impressionnantes étant les chutes de la Chaudière, avec ses profondes marmites.

L'Ashuapmushuan et ses affluents constituent un habitat privilégié pour la ouananiche (*Salmo salar ouananiche*), une forme dulcicole du saumon de l'Atlantique. Le nom *ouananiche*, en langue innue, signifie : « celui qui va partout ». De fait, ce salmonidé quitte la rivière où il est né, à l'âge de 2 à 4 ans, pour gagner les eaux du lac Saint-Jean, plus riches en nourriture. Il y séjournera durant la majeure partie de son existence adulte avant de retourner, à l'âge de 4 à 8 ans, dans sa rivière natale afin de s'y reproduire. L'Ashuapmushuan est accessible à ce poisson jusqu'aux chutes de la Chaudière, une section qui abrite de nombreux sites de frai et d'élevage de tacons. L'Ashuapmushuan constitue un corridor biologique capital entre le lac Saint-Jean et certains cours d'eau fréquentés par cette espèce, notamment les rivières aux Saumons, à l'Ours, Pémonca et du Cran. L'Ashuapmushuan contribue de manière substantielle à la production de ouananiche du lac Saint-Jean. Les populations de ouananiche ont toutefois connu un déclin inquiétant au début des années 1990. Des mesures réglementaires et un programme d'ensemencement ont été mis en œuvre afin de favoriser le rétablissement des effectifs. Depuis l'an 2000, la situation de cette espèce est de nouveau préoccupante.

LA RÉSERVE AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN

La rivière Ashuapmushuan revêt un très grand intérêt sur le plan patrimonial. Le bassin hydrographique de l'Ashuapmushuan abrite plusieurs sites archéologiques témoignant d'une occupation très ancienne du territoire (6 500 ou 7 000 av. J-C), notamment d'anciens cimetières amérindiens et des sites de célébration des premiers habitants d'Amérique du Nord. La rivière a également joué un rôle de premier ordre dans les expéditions de la route des fourrures, qui reliait Tadoussac à la baie d'Hudson. Les vestiges de l'établissement religieux et commercial construit en 1686 sur la rive est du lac Ashuapmushuan, en périphérie ouest de l'aire protégée, constituent d'ailleurs l'un des témoins les plus précieux et les mieux conservés de la période de la traite des fourrures au Québec. Cet épisode révolu, l'Ashuapmushuan fut utilisée pour la drave.

Objectifs de conservation

Le statut visé de la réserve aquatique poursuivra les objectifs de conservation suivants:

- la conservation d'une rivière représentative des conditions écologiques régionales;
- la protection des habitats essentiels à la ouananiche;
- la préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des milieux riverains;
- la valorisation de certains éléments remarquables du paysage;
- la préservation des sites d'intérêt archéologique (reconnu ou potentiel);
- l'acquisition de connaissances supplémentaires sur le patrimoine naturel et culturel.

La mise en œuvre de ces objectifs et la gestion du site s'appuieront sur une démarche partenariale entre le ministère de l'Environnement et les acteurs locaux.

Régime des activités

Dorénavant, le territoire de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan est soustrait à toute forme d'exploitation forestière, d'exploration et d'exploitation minière et de production énergétique. Les activités susceptibles de dégrader le lit, les rives ou le littoral de la rivière ou encore de porter atteinte autrement à l'intégrité du cours d'eau sont interdites. Les usages et les droits en vigueur (pêche, chasse, villégiature, abris sommaires, réserve faunique, pourvoiries) sont maintenus.

Suite des événements...

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, adoptée par le gouvernement le 18 décembre dernier, prévoit la tenue d'audiences publiques sur les réserves aquatiques projetées afin de recueillir les commentaires des personnes, des organismes et des sociétés relativement au plan de conservation à adopter, et ce, avant le dépôt final du plan de conservation.



Rivière Ashuapmushuan (3)



Original (4)



Rat musqué (4)



Ouananiche (5)

Photos :

- (1) Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan
- (2) FAPAQ
- (3) SÉPAQ
- (4) Pierre BERNIER
- (5) MENV

